REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE BONNEVILLE

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le 10/11/2026
ID : 074-200081446-20261104-DEL2026100-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-100

L'an deux mille vingt six
Le quatre novembre
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 28 octobre 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Laëtitia BRUNET, M. Thierry DEBORNES, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, Mme Anabelle GOISQUE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Karen TAPPAZ, M. Francis MARCHAL, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : Mme Carole ARVIS COMBIER (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à M. Jérémy BESNEAU), M. Guillaume LE CAR (Pouvoir à Mme Laëtitia BRUNET), Mme Odile VIX (Pouvoir à Mme Karen TAPPAZ, M. Alexis VIDONNE (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet : Participation au financement du projet scolaire de l'école Tom Morel

M. le Maire expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant le projet de voyage scolaire organisé par l'école Tom Morel au Lavandou, du 26 au 30 avril 2027, au bénéfice de 38 élèves ;
Considérant l'intérêt pédagogique de ce projet et la volonté de la commune de soutenir les actions éducatives menées par l'école ;
Considérant la proposition d'une participation communale de 15 € par jour et par élève ;

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le principe d'une participation financière communale au voyage scolaire de l'école Tom Morel au Lavandou, prévu du 26 au 30 avril 2027.
- **DE FIXER** cette participation à 15 € par jour et par élève, pour une durée de 5 jours et sur la base de 38 élèves, soit un montant prévisionnel maximal de 3 000 €.
- **DE PRECISER** que le versement de cette participation sera effectué selon des modalités à définir avec l'organisateur du voyage, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires et sur présentation des justificatifs requis.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

Mairie de Glières-Val-de-Borne (Haute-Savoie)

La secrétaire de séance,
Hélène PLOUVIER